

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 5 octobre 2007

Absents : Liliane Geneyton, pouvoir donné à Michèle Sauvignet et Jean Vernay, pouvoir donné à Henri Durand

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent, rappelant que suivant l'évolution de la réforme de la carte judiciaire, une démission de tout le conseil municipal serait envisageable et aborde ensuite l'ordre du jour.

Nota : une délibération a dû être rattachée au précédent conseil s'agissant d'un dossier de demande de subvention à faire parvenir avant le 1^{er} octobre 2007 au Conseil général de la Loire au titre de la ligne « murs et ponceaux » pour la reprise du mur de soutènement du cimetière. Un dossier a donc été déposé avec le devis de l'entreprise de maçonnerie Deschamps s'élevant à 22 551 euros HT.

1. INTERCOMMUNALITE

M. le Maire et Mme Faye-Chazal rendent compte des dernières réunions de bureau et de conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée.

STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le dossier de consultation pour l'exploitation de la crèche, halte garderie et du relais assistantes maternelles a été approuvé. La durée du marché de délégation est de 4 mois (pour la phase pré-opérationnelle) et 3 ans pour la gestion. L'ouverture de la structure est prévue au 1^{er} septembre 2008. Les lots infructueux pour le marché de travaux ont été relancés en procédure adaptée.

SIEGE ADMINISTRATIF

Les travaux ont démarré début septembre. Le lot électricité a finalement été attribué à l'entreprise EURL Entretien du Forez. Le montant total des travaux (9 lots) s'élève à 303 400 euros HT environ.

DIVERS

Il a été décidé de solliciter les services du Conseil Général pour rentrer dans la démarche de Contrat Territorial de Développement, qui permet sur un territoire donné de planifier les interventions financières du Conseil Général sur une durée donnée pour des projets particuliers (communaux, intercommunaux, ou privés).

Il a été décidé de solliciter à nouveau les présidents des EPCI de Loire Centre qui avaient envisagé de créer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour connaître l'état d'avancement de la procédure.

Une subvention exceptionnelle de 2 000 euros a été accordée au réseau d'aide aux enfants en difficulté RASSED pour l'achat de matériel pédagogique.

L'entreprise Green Clean dernier locataire d'un atelier ne paye pas ses loyers, une procédure de résiliation de bail est entreprise.

La motion proposée par l'association par le président de l'association des Maires de l'arrondissement pour protester contre le projet de réforme de la carte judiciaire a été votée.

En partenariat avec la CCI, des kits « commerce en fête » payés pour moitié par la communauté de communes, pour moitié par une subvention dans le cadre de l'ORAC (opération de redynamisation de l'artisanat et du commerce) ont été proposés aux commerçants et artisans (avec locaux commerciaux) des 18 communes.

ENVIRONNEMENT

Un bureau a été consacré au plan de gestion et d'aménagement paysager du Grand Pré, le document est consultable en mairie.

Le marché d'exploitation de la déchèterie arrive à échéance au 31 décembre 2007, un dossier de consultation des entreprises a été approuvé pour lancer un nouveau marché sur la période 2008-2010 avec prolongation possible de 3 fois 1 an.

Le changement de centre de tri entraîne une diminution de 10 euros HT la tonne du coût de transfert de nos déchets et oblige à conclure un avenant avec la société Véolia.

Un syndicat d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels sur le Stéphanois et le Montbrisonnais permettra de réfléchir ensemble à une nouvelle filière de traitement compte tenu de la durée de vie du site de Roche la Molière de 10 à 12 ans maximum.

Des consignes sont données aux administrés pour la **collecte des déchets ménagers** :

- la collecte des déchets ménagers non recyclables doit se faire dans des bacs roulants aux normes (couvercle carré). La dernière commande groupée doit remonter à la communauté pour le 19 octobre. Les tarifs actuellement proposés risquent de ne pas pouvoir être maintenus.
- les anciens bacs roulants sont souvent équipés d'une barre métallique frontale ; celle-ci doit être enlevée car elle risque d'endommager le bac lors de la collecte
- si les poubelles contiennent visiblement des déchets végétaux ou des cartons ondulés, elles ne seront pas collectées, ces déchets doivent être déposés à la déchèterie
- dans les emballages en plastique, seuls peuvent être recyclés les bouteilles et flacons (pas les pots de yaourts, les boîtes à oeufs ou les emballages de viennoiserie industrielle...) voir le guide du tri distribué avec les caissettes

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence de contrôle des systèmes privés d'assainissement non collectif a été transférée par la commune à la communauté de communes, qui l'a ensuite transférée au syndicat de rivières. Ce dernier est donc un point de passage obligé pour les particuliers qui doivent faire contrôler leur installation. Après contrôle, le syndicat émet un rapport qui peut être conforme, acceptable avec réserves ou non-conforme. Le particulier a 4 ans à compter de la réception du rapport pour se mettre en conformité.

2. TARIFS COMMUNAUX 2008

Le conseil municipal a voté les nouveaux taux suivants pour 2008 :

	2008	Rappel 2007
REDEVANCE ASSAINISSEMENT		
Forfait quelque soit la consommation	37 euros	36 euros
De 1 à 70m ³ d'eau consommés	0,64 euros/ m ³	0,62 euros/ m ³
Plus de 70 m ³ d'eau consommés	0,32 euros/ m ³	0,31 euros/ m ³
Au dessus de 200 m ³ d'eau consommés Avec base facturable limitée à 200 m ³ pour les agriculteurs de la commune	0,11 euros/ m ³	0,11 euros/ m ³
DROIT de BRANCHEMENT au RESEAU d'ASSAINISSEMENT		
Forfait pour une construction neuve	1 650 euros	1 600 euros
Frais de participation forfaitaire pour une habitation existante	825 euros	800 euros
CONCESSIONS dans le CIMETIERE		
Pour 50 ans	155 euros/m ²	155 euros/m ²
Pour 30 ans	130 euros/m ²	130 euros/m ²
LOCATION DE LA SALLE DES FETES		
Pour un habitant ou une association de la commune	185 euros et 270 euros de caution	
Une gratuité pour l'organisation du banquet des classes. Une gratuité par an pour une manifestation par association communale si but non lucratif. Une gratuité par an par agent communal. Pour des manifestations à but caritatif, la salle pourra être mise à disposition gratuitement		
Vins d'honneur	50 euros et 150 euros de caution	
Cafetière grande capacité louée avec la salle des fêtes	10 euros de location et 30 euros de caution à rajouter à la location	
Heure de ménage supplémentaire au-delà de 5 h	10 euros/h	
GARAGES COMMUNAUX	80 euros/trimestre 70 euros le petit	80 euros/trimestre 70 euros le petit
GARDERIE PERI-SCOLAIRE		
	1 heure	1,70 euros
	½ heure	0,85 euros
	¼ d'heure	0,42 euros

3. VOIRIE

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise SCREG la moins disante pour les travaux de reprise du chemin des Rameys et du mur de clôture du virage suite à la démolition pour un montant de travaux de 23 295 euros TTC. Les travaux auront lieu courant novembre.

Le chemin des Violetts, qui part du chemin des Rameys pour rejoindre le Ravat est un chemin d'exploitation, il ne fera pas l'objet de travaux importants mais d'un entretien minimum. Il dessert essentiellement des zones AUC où les constructions viennent tout juste de commencer. Du gravier sera d'ailleurs ramené par EDF qui reconnaît l'avoir endommagé lors de leurs interventions.

Le chemin de La Sable, à La Garde, derrière chez Bondetti, devra faire l'objet de travaux d'entretien, le fossé étant particulièrement dégradé. Des remblais des travaux des réseaux du Pavé pourraient y être évacués.

Les travaux d'urgence qui s'imposaient pour reprendre le seuil à Labarin de M. Chazelle qui ne permettait plus l'écoulement des eaux pluviales se sont élevés à 1 680 euros (facture Breuil) + 624 euros (facture Avipur). La participation du riverain responsable de son seuil sera sollicitée.

Les barrières en bois pour limiter la vitesse au stade de football, qui avaient été cassées par une voiture ont été changées, il reste les poteaux du grillage, cassés à la base, à reprendre.

Les fossés du chemin des Plantées (vers chez Mme Nicolas) doivent être comblés et drainés et les arbres gênant le domaine public seront taillés d'ici la fin novembre.

Pour permettre la réouverture du chemin de la Gare aux piétons, 5 m³ de gros cailloux vont être livrés.

La pose de panneaux de signalisation est en-cours. Ceci permettra une meilleure visibilité et localisation des hameaux et facilitera le travail de distribution du courrier par les services de La Poste. Ils signaleront : « le Vieux Bourg » - « Puy Granet » - « Corbes » - « Fontaube » - « les Rameys » - « le Champ d'Epines » - « le Poyet » - « le Pavé » - « Labarin » et les entreprises : PGB 3M – CMP – ainsi que les terrains de sports.

A Maure, 15 m² de terrain appartenant au domaine public de la voirie communale n°6 mais correspondant à une impasse donnant dans la propriété de la famille Javelle vont être mis en vente à ces derniers. Cette cession doit préalablement être soumise à enquête publique. Un même commissaire enquêteur sera désigné pour les deux enquêtes préalables à cession pour Maure et Le Vieux Bourg.

4. BATIMENTS COMMUNAUX

Pour les travaux de l'église St Cyr, le marché avec la fresquiste s'élève finalement à 53 000 euros HT contre 48 000 euros prévus initialement, 5 000 euros d'avenant étant approuvés pour les travaux réalisés ayant permis, profitant des échafaudages en août, de dégager des peintures du XVII^{ème} sous le badigeon (décorations florales sur la voûte). La réunion de réception du chantier a eu lieu le 19/09. Mais le procès verbal de réception n'a pas encore été délivré par l'architecte, seul le lot menuiserie a pu être soldé. Sur les 270 000 euros TTC de dépenses prévues, 90% environ sont payés ce qui a supposé une grosse avance de trésorerie, les subventions de l'Etat n'étant toujours pas débloquées. Pour le moment, le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire. Un bilan financier précis sera dressé après le résultat de la souscription. D'autres crédits de l'Etat sont attendus au titre de l'entretien.

A l'école Jean Côte, l'électricien devrait entreprendre des travaux d'entretien minimum la semaine prochaine. Le sable a été complètement enlevé. M. Charbonnier est intervenu sur la plomberie. M ; le Maire rappelle que la nouvelle directrice s'appelle Mme Chasselin et que 2 nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe pédagogique Mme Esposito et M. Voltaire.

5. CHANTIER DU PAVE

Il se décomposait en trois parties. Le syndicat des eaux de La Bombarde est intervenu plus rapidement que prévu pour la reprise de son réseau d'eau potable, les travaux sont terminés depuis fin août.

La partie assainissement a été attribuée à l'entreprise TPCF. L'estimation de la totalité du chantier est de 270 000 € TTC. On peut espérer 100 306 € sur le montant HTVA toutes subventions

confondues : Conseil Général, Agence de l'Eau, Région. Le chantier devrait démarrer au 15/10 jusqu'à la mi-décembre.

La partie aménagements urbains (voirie, trottoirs, aménagements paysagers) a fait l'objet d'une consultation publique. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, APPIA, pour 166 624 euros HT de travaux. Deux dossiers de demande de subvention ont été déposés au Conseil Général au titre des aménagements paysagers et des opérations de sécurité, si la première demande devrait être satisfaite, la deuxième est beaucoup plus incertaine. Il n'y a pas d'intervention possible de la Région. Pour l'Etat, un dossier DGE n'est pas envisageable compte tenu des délais de réalisation. Une demande de soutien exceptionnel sera adressée à nos parlementaires. Un recours à l'emprunt est à prévoir même si 73 000 € sont attendus de récupération de la TVA en 2008. Le chantier pourrait démarrer au 01/11 pour se terminer au plus tard en février 2008.

6. PERSONNEL COMMUNAL

Mme Valérie Delauche, ATSEM (agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles), attend son troisième enfant et a prévenu M. le Maire qu'elle souhaiterait bénéficier d'un congé parental jusqu'à la rentrée de septembre 2009. Pour pourvoir à son remplacement, M. le Maire propose donc de lancer un appel à candidatures pour un poste d'agent contractuel en remplacement des congés maternité de l'ATSEM, pour une prise de fonction début janvier 2008, sur la base des horaires de Mme Delauche, à savoir 15 H hebdomadaires. Les candidatures sont attendues en Mairie jusqu'au 1^{er} novembre.

Mme Cécile Chazal est agent statutaire de la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} octobre 2007 après 12 mois en tant que stagiaire.

La commission d'élus chargée de travailler à la mise en place du régime indemnitaire doit prochainement être réunie.

7. DIVERS

Litiges sur l'assainissement

Un particulier ayant attesté s'être raccordé au réseau d'eaux usées, sans avoir effectivement réalisé le branchement, conteste les 23 années de redevance assainissement payées. Au vu du montant des travaux de raccordement effectués cet été (près de 1 400 euros) et pour ne pas rentrer dans une procédure contentieuse, une rétroactivité sur les 4 dernières années est proposé à l'administré, soit environ 300 euros de redevances sur les années 2003 à 2007.

100^{ème} anniversaire de l'AMF association des Maires de France

Une information arrivée très tardivement demande à ce que soient organisées le week-end prochain des actions en direction des écoles de découverte de la mairie. Un contact sera pris avec la directrice.

Illuminations du 8 décembre

Un devis d'ETDE pour l'installation des éclairages est jugé trop élevé. Sera revu avec le SIEL.

La St Nicolas est prévue le vendredi 7 décembre.

Zone artisanale de La Jalousie

Une promesse de vente a été signée pour le clos Muron et devrait permettre l'installation d'un électricien. M. le Maire cherche à en informer la propriétaire des terrains voisins. Une étude de faisabilité de l'assainissement de cette zone pourrait être commandée, les lagunes étant toutes proches.

Dates à retenir

19/10 – 20h30 rencontre inter-chorales à l'église St Cyr

26/10 – 20h30 prochain conseil

07/12 – Marcilly fête St Nicolas

08/12 – 12h - sortie des élus et du personnel de la commune

05/01/08 - 18h vœux de la commune pour la nouvelle année et pot de bienvenue aux nouvelles familles